

Dossier d'Enregistrement

Communauté de Communes Sud Nivernais
Déchèterie d'Imphy
58160 IMPHY

**DOSSIER D'ENREGISTREMENT POUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)**

PJ11 – CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES



Communauté de Communes Sud Nivernais

2. La Jonction
58300 DECIZE

Contact : M. Benoît VEILLEROT
Directeur Pôle Technique et Economie Circulaire

AFFAIRE N° : 2306E14Q2000019

Version du rapport : V00

Date d'édition du rapport : 26/09/2023

AUTEUR : Mathilde LAMBERT

Email : mathilde.lambert@socotec.com ; Tél. : 02.47.70.40.40

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'EXPLOITANT	3
1.1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS	3
2. PRESENTATION DES CAPACITES TECHNIQUES.....	4
2.1. DESCRIPTION DES ACTIVITES.....	4
2.2. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	5
3. PRESENTATION DES CAPACITES FINANCIERES	6
3.1. SICTOM NORD-ALLIER (COLLECTE ET TRAITEMENT)	6
3.2. SYCTOM SAINT PIERRE LE MOUTIER (COLLECTE ET TRAITEMENT SIEEEN)	6
3.3. SYCTOM AVRIL, FLEURY, LUTHENAY (COLLECTE ET TRAITEMENT SIEEEN)	6
3.4. SIEEEN (TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES EN REGIE CCSN)	7
3.5. SYNTHESE COUTS TRANSFERTS/TRAITEMENT/TRI ET RECETTES MATIERES/ECO-ORGANISMES.....	9

SOMMAIRE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Organisation de la compétence déchets sur le territoire de la CCSN.....	3
---	---

SOMMAIRE DES FIGURES

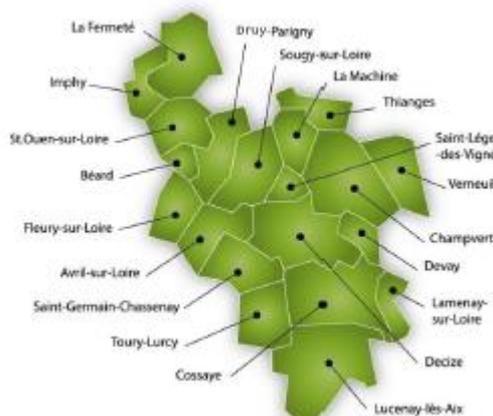
Figure 1 : Organigramme du service.....	5
---	---

1. PRESENTATION DE L'EXPLOITANT

1.1. La communauté de communes du Sud Nivernais

La Communauté de Communes du Sud Nivernais détient la compétence collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour 18 467 habitants répartis sur 13 communes du territoire, population totale entrée en vigueur le 1er janvier 2020 source INSEE :

- ▶ Béard : 180 habitants
- ▶ Champvert : 814 habitants
- ▶ Decize : 5 583 habitants
- ▶ Devay : 502 habitants
- ▶ Druy-Parigny : 326 habitants
- ▶ Imphy : 3 388 habitants
- ▶ La Fermeté : 662 habitants
- ▶ La Machine : 3 395 habitants
- ▶ Saint Léger des Vignes : 1 932 habitants
- ▶ Saint Ouen sur Loire : 567 habitants
- ▶ Sougy sur Loire : 642 habitants
- ▶ Thianges : 171 habitants
- ▶ Verneuil : 305 habitants



Le territoire communautaire dispose d'un parc de 2 déchèteries :

- ▶ 1 sur la commune de Champvert
- ▶ 1 sur la commune d'Imphy

La compétence sur le territoire de la CCSN s'organise en quatre secteurs distincts.

Tableau 1 : Organisation de la compétence déchets sur le territoire de la CCSN

Communes de la CCSN	Collecte	Traitement
Lucenay, Cossaye, Lamenay, Toury Lurcy	SICTOM Nord-Allier	SICTOM Nord-Allier
Saint Germain Chassenay	SYCTOM Saint Pierre le Moûtier	SIEEEN
Avril & Fleury sur Loire	SICTOM Avril, Fleury, Luthenay	SIEEEN
Autres communes CCSN	Régie	SIEEEN

2. PRESENTATION DES CAPACITES TECHNIQUES

2.1. Description des activités

Les déchèteries sont des espaces clos et gardiennés où les particuliers, les services municipaux, les entreprises, associations et les commerçants du territoire de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois peuvent venir déposer les déchets qui ne sont pas collectés dans le circuit habituel du ramassage des ordures ménagères. L'accès est autorisé sous présentation de son badge d'accès, distribué au préalable sur présentation d'un justificatif de domicile.

Un tri est effectué par l'utilisateur afin d'orienter les déchets vers les filières de valorisation ou d'élimination appropriées.

Les déchèteries offrent une solution réglementaire et respectueuse de l'environnement en contribuant à :

- ▶ Faciliter l'évacuation des déchets encombrants, par la population, dans de bonnes conditions ;
- ▶ Augmenter le recyclage et la valorisation des déchets ;
- ▶ Économiser les matières premières en recyclant au maximum les déchets apportés : papiers, cartons, métaux, huiles usagées, verres, déchets verts ...
- ▶ Limiter la multiplication des dépôts sauvages ;
- ▶ Limiter la pollution en recevant les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

Sont acceptés les déchets suivants :

- ▶ Déblais et gravats issus du bricolage familial ou professionnel ;
- ▶ Tout-venant et encombrants ;
- ▶ Mobilier ;
- ▶ Déchets verts issus des tontes de pelouse et élagages familiaux ;
- ▶ Papiers, cartons ;
- ▶ Métaux ferreux et non ferreux ;
- ▶ Bois en mélange ;
- ▶ Verre ;
- ▶ DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) ;
- ▶ Lampes, tubes fluorescents et néons ;
- ▶ DMS (déchets ménagers spéciaux) et déchets toxiques en quantités dispersées (batteries de voiture, peintures, acides, piles, solvants, produits phytosanitaires, huiles de vidange et végétale, produits photographiques, antigel, produits chimiques identifiés, produits d'entretien...).

Sont interdits les déchets suivants :

- ▶ Déblais et gravats autres que ceux issus ou assimilables à du bricolage familial ;
- ▶ Éléments entiers de carrosserie de véhicules ;
- ▶ Ordures ménagères ;
- ▶ Pneus ;
- ▶ Cadavres d'animaux ;
- ▶ Produits explosifs, radioactifs ;
- ▶ Déchets anatomiques ou infectieux ;
- ▶ Déchets hospitaliers ;
- ▶ Médicaments ;
- ▶ Résidus de fabrications industrielles ;

- ▶ Déchets végétaux collectifs ;
- ▶ Déchets amiantés ;
- ▶ Extincteurs non vidés ;
- ▶ Bouteilles de gaz.

Cette liste n'est pas exhaustive, les gardiens étant toujours habilités à refuser des déchets qui, de par leur nature, leur forme ou bien leur dimension, présenteraient un danger pour l'exploitation du site.

La décision fixant les tarifs est consultable à l'entrée de chaque déchèterie et sur le site internet de la Communauté de Communes du Sud Nivernais (www.ccsn.fr).

Les déchèteries sont actuellement engagées dans un marché de performances visant à réduire la production de tout-venant sur le territoire.

2.2. Fonctionnement administratif

Le service déchets ménagers et assimilés est composé de la manière suivante :

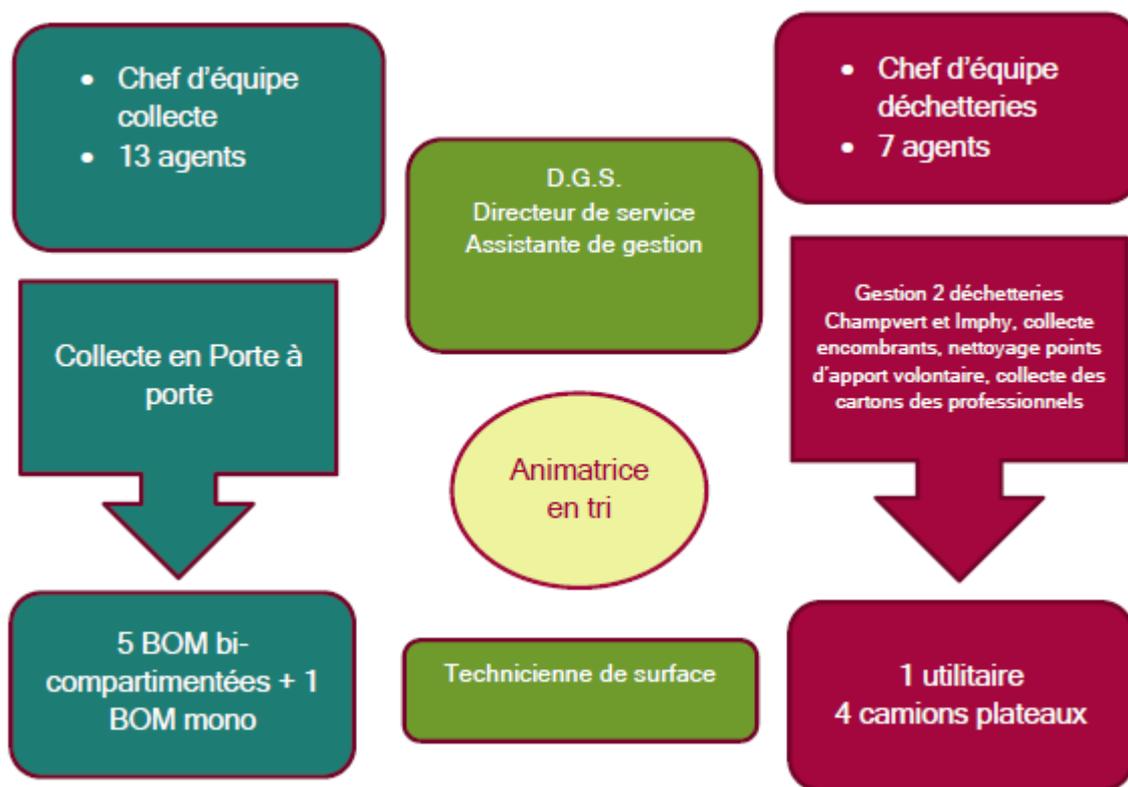


Figure 1 : Organigramme du service

3. PRESENTATION DES CAPACITES FINANCIERES

Sur les secteurs où la compétence est entièrement déléguée, le délégataire communique un produit fiscal et la Communauté de Communes vote le taux en conséquence. Les délégataires sont chargés de l'élaboration de leur propre rapport annuel.

3.1. SICTOM Nord-Allier (collecte et traitement)

Communes concernées : Lucenay, Cossaye, Laménay, Toury Lurcy

Produit attendu : non communiqué

Taux correspondants :

Lucenay les Aix	C 2	16,40%
Toury-Lurcy	C 1	14,60%
Cossaye	C 1	16,00%
Lucenay les aix	C 1	13,55%
Cossaye	C 0,5	13,80%
Lamenay	C 0,5	12,95%
Lucenay les aix	C 0,5	11,26%
Cossaye	Bras latéral	13,80 %
Lamenay	Bras latéral	13,80 %
Lucenay les Aix	Bras latéral	11,95 %

3.2. SYCTOM Saint Pierre le Moûtier (collecte et traitement SIEEEN)

Commune concernée : Saint Germain Chassenay

Produit attendu : 30 039 €

Taux correspondant : 12,84 %

3.3. SYCTOM Avril, Fleury, Luthenay (collecte et traitement SIEEEN)

Communes concernées : Avril sur Loire, Fleury sur Loire

Produit attendu : 35 108 €

Taux correspondant : 11,46 %

3.4. SIEEN (traitement des déchets collectés en régie CCSN)

Budget annexe « Ordures Ménagères » 2022

Le compte administratif fait apparaître les éléments suivants (tarification à la tonne traitée suivant barème) :

Recettes investissement(+Report N-1)	467 477,21
Dépense investissement	238 282,71
RAR -	287 154,58
Résultat Investissement	-57 960,08
Recettes fonctionnement(+ report N-1)	3 696 325,27
Dépenses fonctionnement	3 089 974,05
Résultat Fonctionnement	606 351,22

Recettes fonctionnement	3 215 119,84
Dépenses fonctionnement	3 089 974,05
Résultat Fonctionnement Cumulé	606 351,22
<i>Dont report n-1</i>	481 205,43
<i>Résultat fonctionnement exercice</i>	125 145,79
<i>Dont subvention budget principal</i>	0
<i>Produits exceptionnels (Régularisations SIOM)</i>	165 333,46
<i>Charges exceptionnelles (Régularisations SIOM)</i>	24,00
Déficit Structurel	

Evolution des charges directes CCSN

- Charges collecte porte à porte et secteur déchèterie (dont mission propreté PAV, cartons pro, encombrants),
- Prestataire enlèvement verre et benne déchèterie,
- Charges d'administration / prévention.

Chapitre	2020	2021	2022
011 - Charges à caractère général	407 743,79	388 145,30	451 653,75
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 111 510,14	991 193,46	1 073 972,06
66 - Charges financières	3 926,69	3 128,07	3 244,50
TOTAL	1 523 180,62	1 382 466,83	1 528 870,31

Evolution des produits directs CCSN (hors vente matière et éco-organismes perçus par la CCSN)

Chapitre Dépenses Section de Fonctionnement	EXERCICE voté 2022	Exercice Réalisé
011 - Charges à caractère général	522 200,00	451 653,75
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 112 000,00	1 073 972,06
014 - Atténuations de produits		
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	9500,00	
023 - Virement à la section d'investissement	261 050,89	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	164760,00	168 360,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 471 947,00	1 392 719,74
66 - Charges financières	3 427,38	3 244,50
67 - Charges exceptionnelles	270,00	24 ,00
Chapitre Recettes Section de Fonctionnement		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	481 205,43	481 205,43
013 - Atténuations de charges	30 000,00	38 349,60
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 798,84	4 798,84
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	161 000,00	175 679,99
73 - Impôts et taxes	2 456 925,00	2 465 461,00
74 - Dotations, subventions et participations	372 108,00	365 495,56
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	1,39
77 - Produits exceptionnels	39 118,00	165 333,46

3.5. Synthèse coûts transferts/traitement/tri et recettes matières/éco-organismes

CHARGES	2020	2021	2022
Charges variables transfert/traitement/tri	717 895,03 €	695 428,75 €	695 428,75 €
Charges fixes transfert/traitement/tri	149 481,00 €	213 770,31 €	213 770,31 €
DDS PRO (fixes et variables)	61 883,00 €	51 882,96 €	51 882,96 €
	929 259,03 €	961 082,02 €	961 082,02 €

RECETTES	2020	2021	2021
Recette matière	86 064,50 €	64 605,00 €	64 605,00 €
Adelphe	145 540,00 €	145 541,00 €	145 541,00 €
Estimation régul Adelphe	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Ecomobilier	7 725,08 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Ocade	16 283,03 €	16 000,00 €	16 000,00 €
Eco DDS	2 808,70 €	2 800,00 €	2 800,00 €
Vente ferrailles CCSN	13 869,19 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	372 290,50 €	346 946,00 €	346 946,00 €

Solde Net Charges	556 968,53 €	614 136,02 €	614 136,02 €
-------------------	--------------	--------------	--------------